



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS - Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI – Philippe HULOT – Bernard VERSCHELDEM – Sylvie BERTIN – Michel CAILLOUX – Cécile GAUVILLE-HERBET – Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX - Jacky MELIQUE – Philippe PORCHER – Henri KIRIEL – Christophe KROL

Absents excusés : Sandra DINET pouvoir à Françoise LEDOUX
Guillaume MARECHAL pouvoir à Maurice OUERFELLI

Absents : Mireille FALQUE – Alain TROUVE

Cécile GAUVILLE/HERBET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013 :

Christophe KROL demande des précisions sur la classe de neige des CM1 et CM2 compte-tenu de son absence au dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2013.

TAUX DES TAXES COMMUNALES EAU ET ASSAINISSEMENT 2013 :

Claude BOUHELIER propose une augmentation de la taxe communale sur l'eau en 2013 compte tenu du déficit de fonctionnement dû principalement aux amortissements et aux intérêts des emprunts.

Il ajoute que cette augmentation annuelle ne sera pas conséquente.

Cependant, il précise que la taxe communale sur l'assainissement ne sera pas augmentée.

Après en avoir délibéré et par 17 VOIX POUR, le Conseil Municipal approuve pour 2013 ces taux.

	2012	2013
EAU	0.3660	0.3989
ASSAINISSEMENT	0.2549	0.2549

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE L ASSAINISSEMENT :

Claude BOUHELIER détaille les différents éléments du Compte Administratif 2012 de l'Assainissement.
Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le compte administratif 2012 de l'assainissement comme suit :

Section de Fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	197 100 €	12 900 €
RECETTES	197 100 €	205 518,39 €

Excédent de fonctionnement : 192 618.39 €

Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	50 600 €	0
RECETTES	189 700 €	32 468.42 €

Excédent d'investissement : 32 468.42 €

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif 2012 de l'Assainissement est approuvé par 16 VOIX POUR.

AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DE L'ASSAINISSEMENT :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2013 de l'Assainissement :

R001	Excédent antérieur d'investissement	32 468.42 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	192 618.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

COMPTE DE GESTION 2012 DE L'ASSAINISSEMENT :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte par 17 VOIX POUR le Compte de Gestion 2012 de l'Assainissement dressé par le Percepteur.

BUDGET PRIMITIF 2013 DE L'ASSAINISSEMENT :

Claude BOUHELIER présente le Budget Primitif 2013 de l'Assainissement élaboré lors des différentes commissions des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2013 de l'Assainissement comme suit
Par 17 VOIX POUR :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	228 218.39 €	228 218.39 €
INVESTISSEMENT	119 700 €	233 368.42 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE L'EAU :

Claude BOUHELIER détaille les différents éléments du Compte Administratif 2012 de l'Eau.
Monsieur Le Maire quitte la séance pour le vote.

Il est proposé de voter le Compte Administratif 2012 de l'eau comme suit :

Section de Fonctionnement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	32 800 €	30 300 €
RECETTES	32 800 €	29 033.63 €

Déficit de fonctionnement : 1 266.37 €

Section d'investissement :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	63 900 €	23 082.12 €
RECETTES	63 900 €	80 363.07 €

Excédent d'investissement : 57 280.95 €

Après en avoir délibéré, le Compte Administratif de l'Eau 2012 est approuvé par 16 VOIX POUR.

AFFECTATION DES RESULTATS 2012 DE L EAU :

Claude BOUHELIER propose d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2013 de l'Eau :

R001	Excédent antérieur d'investissement	57 280.95 €
D002	Déficit de fonctionnement	1 266.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 17 VOIX POUR, d'affecter ces résultats.

COMPTE DE GESTION 2012 DE L EAU :

Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrits de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal adopte par 17 VOIX POUR le Compte de Gestion 2012 de l'Eau dressé par le Percepteur.

BUDGET PRIMITIF 2013 DE L'EAU :

Claude BOUHELIER présente le Budget Primitif 2013 de l'Eau élaboré lors des différentes commissions des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2013 de l'Eau comme suit par 17 VOIX POUR :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	40 950 €	40 950 €
INVESTISSEMENT	127 414.58 €	127 414.58 €

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES POUR LA CLASSE DE NEIGE DES CM1 ET CM2

Monsieur Le Maire rappelle le projet de classe de neige pour les classes de CM1 et CM2 du vendredi 5 avril 2013 au vendredi 12 avril 2013 à Saint Sorlin d'Arves (Savoie).

Le coût de ce séjour est de 17 292 €.

La participation de la commune votée par le Conseil Municipal le 23 janvier 2013 (délibération n°5/2013) s'élève à 5 187 € ce qui représente une participation d'environ 30 %.

Après en avoir délibéré et par 17 VOIX POUR, le Conseil Municipal approuve la répartition suivant le quotient familial ci-dessous :

Tranches	Q.F mensuel	Participation Mairie		Participation Famille		Nb de Familles	Total Mairie
		%	€	%	€		
1	- de 600	80%	419,20	20%	104,80	2	838,40
2	600 à 800	60%	314,40	40%	209,60	4	1257,60
3	800 à 1000	40%	209,60	60%	314,40	3	628,80
4	1000 à 1200	30%	157,20	70%	366,80	5	786,00
5	1200 à 1400	25%	131,00	75%	393,00	6	786,00
6	1400 à 1600	20%	104,80	80%	419,20	4	419,20
7	1600 à 1800	15%	78,60	85%	445,40	4	314,40
8	+ de 1800	10%	52,40	90%	471,60	4	209,60
						32	5240,00

SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Le Maire présente les propositions de la commission des finances, établies à partir des demandes de subventions des différentes associations de la commune.

Par 17 voix POUR, le Conseil Municipal vote ces subventions aux associations.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS ACCORDEES EN 2013
TENNIS	500 €
JUDO	1000 €
CLUB OLYMPIQUE	1300 €
TEMPS DANSE DETENTE	1400 €
AMICALE DES AGES FLEURIS	3000 €
UNC	700 €
BIBLIOTHEQUE	1600 €
SECOURS CATHOLIQUE	500 €
RESTO DU CŒUR	800 €
COMPAGNIE DU PRIEURE	500 €
ECOLE NOTRE DAME DE SENLIS	300 €
TOTAL	11 600 €

VENTE DE LA PARCELLE ZA 195 – ZONE ARTISANALE :

Monsieur Le Maire rappelle la vente par pollicitation de la parcelle cadastrée section ZA n°195 d'une contenance de 1000 m2 formant le lot 9 du lotissement de la zone artisanale.

Il informe les membres du Conseil Municipal que 2 propositions ont été faites pour cette parcelle et que la meilleure proposition est de l'ordre de 45 000 euros.

Après en avoir délibéré et par 17 VOIX POUR, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches pour la vente de cette parcelle au prix de 45 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à cette vente.

DELIBERATION DE PRINCIPE SUR L ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Claude BOUHELIER demande qu'une ouverture de crédit soit faite en investissement avant le vote du budget 2013 de la commune pour permettre le paiement de certaines factures d'investissement restées en attente.

Il est proposé donc au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget primitif 2012 avant le vote du budget.

	2013
Chapitre 23	129 250 €
Chapitre 21	90 500 €
Chapitre 20	6 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 17 VOIX POUR cette décision.

DEMANDE DE REPORT DE L APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire expose que le décret du 24 janvier 2013 modifie, dès la rentrée 2013-2014, avec une possibilité de reporter cette application à la rentrée 2014-2015, les rythmes scolaires dans le premier degré en répartissant les heures d'enseignement sur 4 jours et demi, en prévoyant la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.

Considérant les conséquences engendrées par la mise en application de ce décret, que la commune n'est pas en mesure d'assumer dès la rentrée 2013-2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **Décide par 17 VOIX POUR :**

- De demander, au directeur académique des services de l'Education Nationale, le report de l'application du décret à la rentrée 2014-2015 pour les écoles maternelle et élémentaire de la commune.
- De demander de saisir, pour avis sur cette décision de report, le Conseil Général de l'Oise en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

Le Maire

Philippe FALKENAU